

– Cycle de conférences –

Les grands combats judiciaires de la santé au travail



13 déc. 2021

14h – 16h30

en visioconférence



ACTE 2 :

LE CADMIUM CHEZ SAFT



Responsable scientifique : **Inès Meftah**

Les grands combats judiciaires de la santé au travail

ACTE 2 : LE CADMIUM CHEZ SAFT

 Lundi 13 décembre 2021 – 14 heures

Si la santé au travail fait largement consensus dans son principe, sa mise en œuvre effective n'en demeure pas moins délicate. Notamment lorsqu'il s'agit de l'usage de substances telles le cadmium.

À l'instar de l'amiante, le cadmium est une substance hautement cancérigène. Pourtant, les salariés de la société SAFT y ont été exposés des années durant, accumulant ainsi dans leurs organismes des matières susceptibles de se greffer à leurs organes vitaux.

La cession d'une partie de la société SAFT - incluant l'ensemble des soixante sept salariés intoxiqués au cadmium- pour la somme d'un euro symbolique a conduit les salariés à prendre conscience de leur situation et à judiciairiser leur histoire. C'est ainsi que naissait l'affaire SAFT.

Sur le fondement de la mise en danger, les salariés ont attaqué des personnes physiques et morales afin d'obtenir une condamnation. C'est cette affaire au long court dont il convient de retracer les étapes, les éventuelles embûches et les stratégies déployées par les uns et les autres. Parce que la voie pénale est une option procédurale délicate à mobiliser, il convient d'interroger des spécialistes et protagonistes de l'affaire afin de saisir les ressorts d'une telle action.



14h00. Mot d'accueil

14h10. Présentation introductive

Inès MEFTAH, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg, Institut du travail.

14h30. Genèse et histoire des affaires SAFT

Gérard QUELARD, syndicaliste SUD Industrie.

15h00. Les actions en justice des salariés

Marie-Laure DUFRESNE-CASTET, Avocat à la Cour. Cabinet d'avocats Bourdon et associés.

15h30. L'exposition à des substances cancérigènes et l'action pénale

Béatrice LAPÉROU-SCHENEIDER, Professeur à l'Université de Franche-Comté, membre du CRJFC.

16h00. Propos conclusifs

Du CHSCT à la CSSCT, quelle place pour les IRP?

Inscription

<https://applications.unistra.fr/invitation/inscription.php?inscription=oui&time=17112021122927>

Contact

Institut du travail/
Université de Strasbourg,
tiphaine.garat@unistra.fr,
0368858700



Les conférences à venir en 2022

- » Les mineurs et le préjudice d'anxiété
- » L'affaire des suicides de France Télécom